

# Sommaire

Préface .....	5
<b>Partie 1 – “Donner au mensonge l'apparence de la vérité” La Méthode des coûts standard appliquée à la législation européenne concernant la santé et la sécurité – Laurent Vogel.....</b>	<b>9</b>
Quelques éléments de contexte.....	10
La Méthode des coûts standard (MCS) est-elle pertinente dans le domaine de la santé au travail ? .....	16
L'application de la MCS dans les rapports du consortium .....	20
Les principales étapes de calcul.....	22
Le choix arbitraire des obligations d'information.....	22
L'analyse des directives.....	25
L'analyse des situations nationales.....	27
La réalisation des interviews.....	30
L'extrapolation des données dans les autres pays .....	31
L'estimation de la charge administrative.....	33
Le calcul de la réduction des coûts.....	36
La répétition comme technique de validation.....	39
L'apport du groupe Stoiber.....	41
Le contenu des propositions de la Commission.....	44
Le message de la Commission.....	47
L'ignorance des vrais problèmes.....	49
Conclusions et recommandations.....	51
Sources institutionnelles.....	53
Bibliographie .....	56
<b>Partie 2 – Le programme Mieux légiférer : une nouvelle religion en quête de fidèles ? – Eric Van den Abeele .....</b>	<b>59</b>
Introduction.....	59
L'évolution du programme Mieux légiférer (PML).....	59
L'instrumentalisation du PML.....	67
Les dérives du PML.....	75
Perspectives futures.....	77
Remarques conclusives.....	78
Références bibliographiques.....	79

## Préface

**Laurent Vogel,**

Directeur du département Santé et Sécurité de l'ETUI

Une meilleure "réglementation" ? Qui pourrait donc s'opposer à cette formule ? C'est comme si l'on vous demandait si vous avez des objections contre le beau temps. Derrière l'étiquette accrocheuse, le contenu du flacon est une potion amère. De quoi s'agit-il au juste ? L'idée de base peut se résumer en deux points. Le premier est affirmé de façon explicite, le second est implicite :

1. Toute règle publique risque d'entraver le développement des entreprises, en particulier lorsque celles-ci sont tenues de respecter des obligations imposées par la société et de rendre compte de leurs activités sous des formes diverses. Il s'agit donc de réduire la charge administrative des entreprises et, en particulier, leurs obligations d'information ;
2. Une règle juridique n'est bonne que si elle assure le développement de l'économie. La légitimité d'une intervention publique doit se mesurer par des calculs d'impact qui supposent différents modèles d'évaluation des coûts et des bénéfices.

Ces idées remontent à la présidence de Ronald Reagan au début des années 80. Pour l'ancien président des Etats-Unis, l'Etat n'était pas la solution aux problèmes, il était le problème. Affirmation paradoxale de la part de celui qui fut le chef de l'Etat le plus puissant du monde, aux commandes d'un appareil militaire sans précédent. La notion de dérégulation trouva des échos favorables dans la Grande-Bretagne de Mme Thatcher. L'arrivée au pouvoir du New Labour introduisit quelques nuances sans jamais rompre avec cet héritage. Pour sa part, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a constitué une sorte de laboratoire idéologique de la dérégulation en organisant la coopération entre les dérégulateurs des principaux pays industrialisés. L'OCDE promeut les modèles de calcul des coûts administratifs qui ont séduit la Commission présidée par M. Barroso. Ces modèles fournissent des résultats dont la fiabilité est presque nulle. Mais qu'importe. Le calcul économique n'est ici qu'un prétexte. L'essentiel est ailleurs : il s'agit de développer l'autorégulation par les entreprises, de réduire les informations qu'elles doivent transmettre aux autorités publiques, à leurs travailleurs ou aux consommateurs. L'enjeu est plus politique qu'économique. En accordant au patronat un pouvoir accru, l'on met en place un système de décision politique qui tend à le débarrasser des inconvénients du suffrage universel.

La débâcle financière actuelle aurait pu refroidir les ardeurs des dérégulationnistes. Elle apporte un nouveau démenti à la vieille croyance libérale selon

laquelle la somme des égoïsmes individuels culminerait dans le bonheur collectif. Des sommes colossales sont engagées pour sauver le système financier mais le bilan politique de vingt-cinq années de dérégulation n'est pas tiré. Par contre, le mot "dérégulation" semble avoir disparu du vocabulaire. Les alternatives lexicales sont nombreuses ; elles ont toutes en commun la volonté de donner une apparence apolitique à un débat qui est profondément politique : "Meilleure réglementation", "Mieux légiférer". Le président de la Commission, M. Barroso, est enchanté par la dernière trouvaille de ses conseillers en communication : le mot d'ordre est devenu "Smart Regulation" depuis septembre 2009. Une expression qui évoque aussi bien les petites voitures que des régimes amaigrissants.

Lorsqu'une bureaucratie part en croisade contre la bureaucratie, elle le fait dans son style tortueux et obscur. Une des caractéristiques du processus engagé est son hermétisme. La plupart des textes écrits par la Commission, ses nombreux consultants aux tarifs prohibitifs et le groupe Stoiber sont incompréhensibles pour les non initiés. Les enjeux politiques sont dissimulés par la répétition obsessionnelle de chiffres, souvent fantaisistes, alignés les uns derrière les autres comme si cette accumulation suffisait à faire sens. Ces chiffres peuvent varier d'un document à l'autre. Ils fonctionnent comme des signaux plus qu'ils ne mesurent la réalité. Lorsque la Commission veut faire pression sur les Etats membres, elle proclame que 32 % des charges administratives liées à la législation communautaire résulteraient de la sur-réglementation, c'est-à-dire d'initiatives des autorités nationales qui transposent les textes communautaires de façon plus étendue, plus précise ou plus efficace que les originaux. Lorsque la Commission veut rappeler à l'ordre l'Organisation internationale du travail, elle publie des rapports de consultants suivant lesquels 99 % des charges administratives liées à deux directives en santé et en sécurité trouveraient leur origine dans des conventions internationales du travail.

L'obscurité des textes et la non-transparence des méthodes sont liées à une tentative de marginalisation des instances politiques qu'elles soient délibératives (le Parlement européen) ou consultatives avec la représentation de différents intérêts en conflit. L'essentiel du processus est placé sous le contrôle d'un assemblage entre bureaucratie et consultants privés. La seule voix prise en considération pour établir ce que sont les coûts et pour formuler des propositions est celle du patronat à travers la "Méthode des coûts standard" et une consultation sur internet. La symbiose entre bureaucratie et consultants s'exprime à merveille dans la double fonction exercée par M. Edmund Stoiber depuis novembre 2009 : président du "Groupe de haut niveau" désigné par la Commission et président du Conseil consultatif du groupe Deloitte qui a reçu des millions d'euros pour un travail d'une qualité très discutable. Ce genre de cumul ne développe pas l'esprit critique.

L'objectif de la présente publication est de contribuer à un décryptage de cette situation. Elle se compose de deux contributions. La première analyse l'application de la Méthode des coûts standard dans le domaine de la santé et de la sécurité et examine les rôles respectifs de la Commission, des consultants

privés dirigés par le groupe Deloitte et du groupe Stoiber. La seconde passe en revue les développements les plus récents de Better Regulation et s'efforce de donner un sens à des textes généralement incompréhensibles en dehors du petit cercle des fonctionnaires et consultants.

Nous espérons ainsi contribuer à un débat public sur les différentes initiatives de Better Regulation et rendre à la politique ce qu'une approche bureaucratique tente de lui soustraire : la discussion des objectifs de la réglementation et des moyens les plus efficaces qui permettent de les atteindre.